

AVIATION CIVILE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 27 janvier 2016 fixant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) du service national d'ingénierie aéroportuaire

NOR : DEVA1602345S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État;

Vu l'arrêté du 27 avril 2007 modifié portant création du service national d'ingénierie aéroportuaire;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2011 modifié portant création de comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail à la direction générale de l'aviation civile et à l'École nationale de l'aviation civile;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2015 fixant la répartition des sièges attribués aux représentants du personnel au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du service national d'ingénierie aéroportuaire,

Décide:

Article 1^{er}

Sont désignés pour siéger au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du service national d'ingénierie aéroportuaire les représentants du personnel suivants:

Au titre de l'USAC-CGT

Titulaires

Mme Isabelle JOACHIM.

M. Jeff MONCY.

M. Ruddy ARCHIMEDE

Suppléants

M. Henri RADIPALY.

M. Julien CHOPARD.

M. Olivier BOUTONNET.

Au titre de FEETS-FO

Titulaires

M. Rémy FISCHER.
M. Jean-Philippe SURLANNE.

Suppléants

M. Johan BLANCHARD.
M. François ARAQUE.

Au titre de la CFDT

Titulaire

M. Frédérick BROTHELANDE.

Suppléant

Mme Stéphanie VERRIER.

Au titre de l'UNSA DD

Titulaire

M. Vincent MAYOL.

Suppléant

M. Laurent FALLOURD.

Article 2

Sont nommés pour siéger au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du service national d'ingénierie aéroportuaire les représentants de l'administration suivants :

M. Alain LASLAZ, directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire, ou son représentant.

M. Christian BADOCHÉ, secrétaire général du service national d'ingénierie aéroportuaire, ou son représentant.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 27 janvier 2016.

A. LASLAZ